



www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20191008-D2019_81-DE
Reçu le 11/10/2019
Publié le 11/10/2019

MOTION

N°2019-81 du 08 octobre 2019

**OBJET – MOTION RELATIVE A L'ORGANISATION
DU SERVICE DES FINANCES PUBLIQUES DANS LES
HAUTES-ALPES (DGFIP)**

Rapporteur : M. le Président

Le 08 octobre 2019 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 02 octobre 2019 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 27

Nombre de pouvoirs : 8

M. Romain GRYZKA est nommé secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUÉRIN, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PÉTELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEUX, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : M. Eric PEYTHIEU à Mme Catherine VALDENAIRE
Mme Catherine GUIGLI à Mme Marie MARCHELLO
Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
M. Guy HERMITTE à Mme Anne-Marie FORGEUX
M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
M. Gilles PERLI à M. Emeric SALLE
M. Charles PERRINO à Mme Patricia ARNAUD

Le 19 juin 2019, un courrier de Madame la préfète des Hautes-Alpes, adressé à l'ensemble des maires et présidents d'intercommunalité, a présenté les pistes de réforme de l'organisation du réseau de proximité des finances publiques dans le département.

Ce processus de réorganisation, engagé au niveau national depuis plusieurs mois dans le cadre de la réforme de l'Etat voulue par le Gouvernement, affiche vouloir augmenter sensiblement les points de contact de la DGFIP dans le département, en passant de 13 à 17 points d'accueil.

Or il s'avère que cette réorganisation se traduirait de la façon suivante :

Les 3 services des Impôts des particuliers existant actuellement sur **Gap, Briançon et Embrun** seraient regroupés sur 2 sites : Gap et Briançon (celui d'**Embrun** disparaîtrait).

La trésorerie du **Monétier les bains**, mais également celles des communes de **Guillestre, L'Argentière-la-Bessée, Embrun, Saint Bonnet en Champsaur, St Jean Saint Nicolas, Veynes, Tallard, Laragne-Montéglin**) seraient fermées et remplacées par des « permanences de proximité dans les Maisons France Services (ex Maisons de Services au Public -MSAP) et en mairie pour les communes ne disposant pas d'une Maison France Services. Le courrier de Madame la préfète ne

AR Prefecture

005-240500439-20191008-D2019_81-DE
Reçu le 11/10/2019
Publié le 11/10/2019

précise ni les moyens en personnel, ni la fréquence de ces permanences et indique simplement que « *la collaboration avec les agents des Maisons France services sera renforcée et l'accueil sur rendez-vous développé* ».

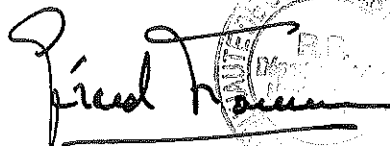
Les conseillers communautaires du briançonnais sont très attentifs à ces évolutions et inquiets des conséquences de la réforme de l'organisation territoriale des finances publiques aujourd'hui en préparation, tant pour les particuliers, les entreprises que pour les collectivités locales.

S'ils ne sont pas opposés, par principe, aux adaptations nécessaires des services publics dans les territoires, les conseillers communautaires réunis lors du conseil du 08 octobre 2019 :

- **Réaffirment** leur attachement à la présence équilibrée sur tout le territoire de services publics de proximité et de qualité,
- **Demandent** expressément que le principe d'égalité des citoyens dans l'accès au service public des Finances Publiques soit préservé,
- **Demandent** la préservation du maillage territorial existant dans notre département assorti d'une présence physique d'agents et d'horaires d'ouverture correspondant aux besoins de nos concitoyens,
- **Exigent** qu'une concertation soit engagée avec l'ensemble des élus locaux concernés.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le président,


Gérard FROMM

Date affichage : 11 OCT. 2019